

LOI SUR LE TOURISME : BRAVO !

Comme spécialiste en tourisme et de l'hébergement, je me réjouis de voir aboutir le référendum. Cette loi se soucie trop du comment (payer) et pas assez du pour qui et du pourquoi. Quelle désastreuse philosophie ! Abordons enfin le problème par le bon bout.

Déjà en 1956, la Revue de Lausanne rappelait « En montagne, plus spécifiquement, il est difficile de satisfaire les besoins des touristes... situation assez étonnante à un moment de haute conjoncture ». Aujourd'hui, parce que l'on croit toujours au client-roi, on s'étonne de faire du surplace. Et si on pensait sérieusement aux attentes de nos populations de montagne ? Créons d'abord un centre de recherche, un Observatoire pour mieux connaître notre tourisme et le définir. On s'apercevra bien vite que le tourisme n'est qu'un des moyens de satisfaire nos populations.

Des décideurs politiques, presque tous de la plaine, veulent faire croire qu'une loi réorganisant les régions et faisant payer les propriétaires (surtout ceux qui ne peuvent voter), suffit pour satisfaire les populations de montagne. Quelle arrogance ! Un exemple : en 1980 déjà, la FST mettait en garde les milieux touristiques en jugeant que la concurrence faite aux propriétaires indigènes de logements de vacances par la location obligatoire de logements en mains étrangères pose problème. Pourtant, nos politiques, sans connaître nos besoins profonds, favorisent des mégaprojets et oublient que nous devons d'abord encourager la reconstruction, la rénovation et l'entretien de notre parc immobilier (70 % de la richesse d'une station) et de ses abords.

En 1987, j'avais publié une réflexion annonçant une baisse de 11 % du nombre de skieurs dans les Alpes pour l'an 2000, ce qui s'est avéré exact. Or par manque de connaissances touristiques, des sociétés de remontées mécaniques en ont rigolé et ont continué d'investir à mauvais escient, avec l'aide des milieux politiques... qui ont toujours 30 ans de retard.

Au fait, à quoi, à qui sert le tourisme ? Repensons-le ! Je crois que l'humoriste Coluche avait raison de remarquer « un député c'est le mec que quand tu lui poses une question, une fois qu'il a fini de répondre, tu comprends plus la question que t'as posée ». Y aurait-il des exceptions ?

André Guinnard, hébergeur (une qualification que les dictionnaires ignorent encore)